

Lutte contre la pauvreté : contradictions autour du coton...

Les producteurs de coton d'Afrique francophone ont récemment lancé un appel pour la suppression des aides aux cotonniers américains et européens, mettant en avant les paradoxes du nouveau credo de la lutte contre la pauvreté. Le sénégalais Bachir Diop nous précise les raisons de cet appel tandis que l'américain Neal Gillen présente et défend la politique de son pays.

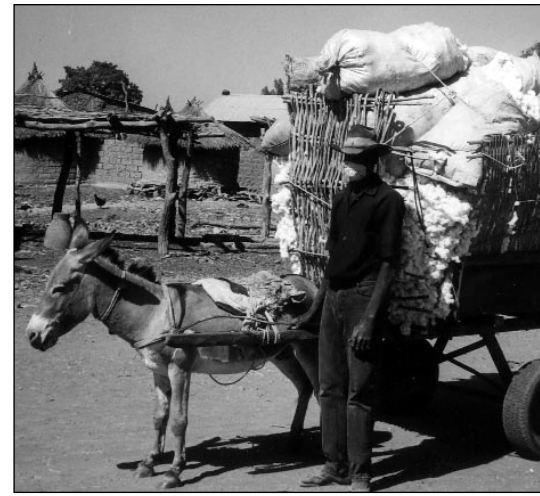
« Du matériel agricole au lieu de programmes de lutte contre la pauvreté »

Face aux scénarios catastrophes qui se profilent avec la disparition programmée des filières cotonnières, la seule réponse que l'on entend du côté de la Coopération internationale, c'est la lutte contre la pauvreté. Nous ne sommes pas des mendiants. Nos paysans travaillent dur, ils se sont adaptés à tous les changements qui leur ont été imposés, ils sont parfaitement compétitifs au niveau de la production alors qu'ils ne bénéficient d'aucun soutien. Personne ne trouve à redire qu'ils subissent chaque année une insupportable hausse de 3% sur le prix des intrants importés, ni qu'ils soient obligés de vendre leur coton bien en dessous de son coût de revient ! Alors que leur appauvrissement est mécaniquement inévitable, on veut les renvoyer à des programmes de lutte contre la pauvreté qui ne feront qu'accroître leur dépendance !

Pourquoi ne mettrait-on pas plutôt en place des programmes de subventions pour appuyer

les paysans africains dans l'accès aux intrants agricoles ou l'acquisition de petit matériel de traction attelée et de petite motorisation ? Si on prélevait seulement 5% sur les subventions prévues pour les cotonniers en Europe, on pourrait aider des milliers de petites exploitations familiales à se passer de l'aide à la pauvreté. Un semoir attelé, par exemple, coûte 150 000 FCFA au Sénégal. Le revenu moyen d'un producteur de coton tourne autour de 200 000 FCFA/ha. C'est une dépense qu'il n'a absolument pas les moyens d'envisager compte tenu de tous les coûts auxquels il doit faire face. Or, le semoir détermine toutes les autres phases de l'activité culturale. ■

Bachir Diop,
directeur général de la Sodefitec
(société de développement
des fibres textiles du Sénégal).



Médart Lebot

Propos recueillis par Sylvia Serbin (lors du séminaire « Développement des pays du Sud et commerce international, le cas du coton ») organisé le 27-2 à Paris par Maurice Adevah-Poeuf, député, rapporteur spécial de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale pour les crédits de la Coopération française).

Les cotonniers du Sud profitent-ils du système d'aides américain ?

Neal Gillen, vice-président exécutif de l'American Cotton Shippers Association* défend les subventions américaines dénoncées par les cotonniers du Sud.

Créés au départ pour soutenir les producteurs dans des périodes difficiles, les programmes d'aide au secteur agricole américain ont été maintenus afin de faire face à la concurrence européenne.

Le secteur agricole et ses activités connexes représentent environ 1/4 de notre produit national brut et concerne tous les États de notre fédération.

Notre système fédéral procurant deux sièges au Sénat à chacun de nos 50 États, les producteurs constituent une puissante force politique et ce sont les décisions politiques de Washington qui ont toujours influencé, pour le coton, les quantités plantées, par qui et à quel prix.

En essayant de protéger nos producteurs, nous avons trop souvent ignoré le fait que nous fonctionnions dans un marché mondial. Ces dernières années, en réponse au Groupe de Cairns** qui regroupe des nations préconisant la suppression graduelle des subventions à la production et aux exportations, le Comité Consultatif International du Coton (ICAC) a examiné les mesures gouvernementales appliquées par différents pays cotonniers dans le monde. Il conclut que chaque pays pro-

ducteur et transformateur de coton offre un type d'aide (entrepôts, prix garantis, aides à la commercialisation, subventions à la transformation, tarifs à l'importation, monnaies dévaluées, crédits à l'exportation...) à la production et au traitement de cette fibre très prisée, qui représente aussi la principale source de revenus de nombreux pays en voie de développement.

De nombreux pays ont profité des prix garantis par le gouvernement américain

C'est pendant la Grande Dépression des années 30 que le Congrès américain a promulgué les premières lois sur le soutien des prix du coton. En ➤

► garantissant un prix minimum, en fixant des surfaces maximum en fonction des besoins en coton planté, le gouvernement cherchait à stabiliser les prix et la production. Ainsi, nous avons invité de nombreux pays dans le monde à développer une base de production cotonnière avec des prix minima garantis de fait par le gouvernement américain.

Au milieu des années 60, le Congrès a décidé que nous devions supprimer le prix minimum garanti qui fixait de fait le cours mondial et avantageait nos concurrents. En échange, nous avons mis en place une aide aux prix américains à 90% du prix mondial. Des versements directs ont été accordés aux producteurs pour les aider à couvrir leurs coûts, ce qui a permis de réduire les stocks excédentaires vers la fin des années 60 et de développer au niveau national, un Programme de recherche et de promotion cotonnière cofinancé par une contribution des producteurs. Après la prospérité des années 70, la crise des années 80 a conduit à des modifications de ce programme, parmi lesquelles une réduction massive des surfaces plantées. Une fois la crise financière surmontée, nous avons étendu notre production et nos marchés jusque dans les années 90.

En 94, pour la première fois depuis quarante ans, le contrôle des deux chambres du Congrès

revenait au Parti républicain. Les conséquences ont été immédiates pour la politique cotonnière américaine. Un nouveau programme de renforcement des aides est mis en place, (voir l'encadré qui permet d'en mieux saisir la logique).

Davantage d'importations de coton de provenance étrangère

Notre consommation de coton étranger dépasse de plus de 50% celle du coton américain, et nous consommons une balle sur quatre produites dans le monde, les producteurs des pays en développement aussi sont largement bénéficiaires de nos mesures d'aides à la commercialisation (notamment l'étape 3).

Certes, nos agriculteurs continuent de produire, poussés non par la demande du marché mais par les bonus qu'offrent les programmes d'aide gouvernementaux, ce qui provoque une augmentation de la production et une baisse des prix, qu'au final, les producteurs d'Afrique de l'Ouest ne peuvent pas concurrencer. Or, nos principaux critiques sont ceux qui ont un accès libre au marché américain pour leurs denrées textiles et autres produits agri-

coles. Il semble opportun de soulever la question de savoir quelles seraient les perspectives en termes de prix et de revenus pour les producteurs cotonniers européens et ouest-africains, si le marché américain réduisait sa consommation à 12 millions de balles par an au lieu des 20 millions actuels ?

En résumé, l'industrie cotonnière américaine pense que ceux qui récoltent les bénéfices de nos marchés ouverts n'ont pas de raison de critiquer les politiques servant à stabiliser notre économie agricole. Il semble en tout cas acquis qu'à court terme, le Congrès américain continuera à soutenir ces programmes car les producteurs américains et leurs représentants élus croient fermement qu'ils n'obtiendront pas un traitement équitable sous le régime de l'Organisation mondiale du commerce. ■

D'après une intervention au séminaire « Développement des pays du Sud et commerce international, le cas du coton ».

* Organisation professionnelle de producteurs, acheteurs et exportateurs américains de coton
<http://www.acsa-cotton.org/>

** Groupe de Cairns : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Fidji, Guatemala, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Philippines, Thaïlande et Uruguay.

Les aides aux producteurs de coton américain

Les mécanismes d'aide et d'appui public à la production cotonnière américaine sont issus du Fair Act de 1996, préparé par la majorité républicaine, qui visait à réduire les budgets publics consacrés à l'agriculture tout en rendant les producteurs américains plus compétitifs et plus réactifs sur le marché mondial. Le Fair Act a défini un programme pour sept ans qui est en cours de rediscussions.

Aides à la production

Lorsqu'ils signent un contrat de flexibilité de production avec le Département de l'Agriculture, les producteurs de coton reçoivent alors un complément de revenus versé par le gouvernement et dissocié de leur production. En rapportant cette aide à la production cotonnière, cela revient à un complément de revenus d'environ 107 FCFA par kilo de coton. Cette aide est censée compenser les pertes de revenus liées au nouveau mode d'appui à l'agriculture. (Pour rendre la comparaison plus aisée, les dollars US ont été converti en FCFA.)

Les prêts non recouvrables d'aide à la commercialisation (*nonrecourse marketing assisted loans*) sont en fait des crédits de campagnes très avantageux. Exemple : Bill dispose d'une récolte de coton de 42 tonnes. Il touche alors en janvier un prêt de 85 000 FCFA par tonne (ce prix est le prix plafond) soit 3 570 000 FCFA (42 x 85 000) qu'il devra rembourser dans dix mois, en octobre. Si en mai, le prix sur le marché intérieur est de 90 000 FCFA par tonne, il peut alors vendre sa production et il obtient donc 3 780 000 FCFA (42 x 90 000) et il ne rembourse que 3 570 000 FCFA. Si en octobre, il n'a toujours pas vendu sa production car les prix étaient trop faibles, il peut, soit rembourser son prêt en nature (il donne sa production à l'État), soit vendre sa récolte au prix du marché en cours et rembourser son prêt avec ce revenu. Ainsi, si le prix est de 80 000 FCFA par tonne, il ne rembourse que 3 360 000 FCFA, il reçoit

donc de fait une subvention de 3 570 000 - 3 360 000 soit 210 000 FCFA.

Les producteurs qui renoncent à ce prêt peuvent quand même recevoir un versement pour défaut d'aide (*deficiency payment*) égal à la différence entre le prix plafond et le prix mondial ajusté (ou AWP, calculé sur une période de cinq jours sur les marchés mondiaux), si celui-ci est en dessous du prix plafond. Ces deux aides sont plafonnées à 110 millions de FCFA par producteur.

Enfin, le programme de protection des ressources (CRP) permet aux producteurs de recevoir une aide s'ils décident de ne pas cultiver une partie de leurs terres. Le paiement moyen dans le cadre de ce programme était de 3 700 000 FCFA par producteur.

Aides à la commercialisation

Un programme en trois étapes permet de rendre le coton américain compétitif à l'export et sur le marché intérieur.

● La première étape (step 1) permet au ministère de l'Agriculture de baisser le prix mondial ajusté lorsque le prix du coton sur le marché européen est inférieur au prix américain, et que le prix mondial ajusté ne dépasse pas 115% du prix plafond. Ceci permet au prix du coton américain de redevenir compétitif rapidement. Ce mécanisme complexe n'a pas été mis en œuvre depuis 1992.

● La deuxième étape (step 2) se déclenche lorsque le prix américain est supérieur de plus de 2 000 FCFA aux prix des cinq provenances les plus basses pendant plus de quatre semaines consécutives. Exportateurs et transformateurs américains ont alors la possibilité de recevoir un paiement compensatoire égal à cette différence de prix (moins 2 000 FCFA/tonne, ce qui correspond au seuil). Ceci permet aux transformateurs et exportateurs américains de continuer à s'approvisionner en coton américain même lorsque celui-ci est plus cher que la concurrence internationale.

● La troisième étape (step 3) se déclenche selon les modalités de l'étape 2 et vise à soutenir l'industrie textile nationale. Elle permet l'importation d'un quota (limité à cinq semaines de consommation américaine) de coton brut étranger et permet ainsi une baisse des prix sur le marché intérieur. L.L.